

Image not found or type unknown



Remunération apporteur d'affaires

Par **anaiis713**, le **07/06/2008** à **03:53**

j'ai apporté 2 affaires à une agence immobilière la somme que je doit toucher est de 3880.80euros. dans ce genre de transaction y a t'il une somme limite à ne pas dépasser si on n'est pas professionnel et qu'on n'a pas l'intention de le devenir si oui laquelle et et puis je me faire rémunérer en 2 fois si j'ai apporté 2 affaires merci de votre réponse